Prévenir et limiter les risques d'inondation sur le territoire

Bordé par l'océan et irrigué par tout un réseau de cours d'eau et de zones humides, notre territoire est particulièrement exposé au risque de submersions marines et d'inondations. Pour le limiter, Pornic agglo Pays de Retz a engagé depuis plusieurs années de nombreux études et travaux visant à préserver les populations, mais aussi à protéger notre patrimoine environnemental et in fine, notre économie. Décryptage d'une politique volontariste.

Un territoire irrigué par tout un réseau de cours d'eau et zone humide.

L'EAU EST UN ÉLÉMENT FORT DE NOTRE TERRITOIRE

« IL Y A TOUJOURS EU DES TEMPÊTES ET DES INONDATIONS, MAIS XYNTHIA A TOUT CHANGÉ », se souvient Thierry Vigile, responsable du pôle Eau de Pornic agglo Pays de Retz. Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête a balayé le littoral, causant des dégâts exceptionnels, notamment aux Moutiers-en-Retz. En parallèle : *« Les événements pluvieux intenses se sont multipliés (juin 2018, mars 2020),* note Florian Enselme, le responsable prévention des inondations de l'Agglo. *Nous observons désormais des inondations régulières sur des secteurs habités le long de cours d'eau sur la tranche littorale comme dans les terres. »*

Et sur un territoire où l'eau est partout, les dégâts causés par ces différents phénomènes peuvent être nombreux : habitats dégradés, routes coupées, équipements publics et privés abîmés, voire détruits... En cause, la modification des paysages et des cours d'eau, ainsi que l'imperméabilisation des sols avec des décisions d'urbanisme qui, pendant longtemps, n'ont plus intégré le risque de submersion ou d'inondation. Pourtant, *« L'eau est un élément fort de notre territoire,* rappelle Thierry Vigile. *En limitant les risques, nous veillons à protéger les habitants, notre environnement et donc... notre économie, le tourisme ou les productions aquacoles dépendant de leur gestion. Nous devons donc réfléchir à la manière dont nous occupons et aménageons l'espace. »*

Pour cela, des plans de prévention et d'actions ont été mis en place dès 2011, faisant suite à la tempête Xynthia. En premier lieu, la commune des Moutiers-en-Retz a bénéficié de la mise en place d'un PAPI[1], visant à renforcer les ouvrages de protection existants ou à en construire de nouveaux. Pornic agglo Pays de Retz a ensuite pris la compétence GEMAPI[2], par anticipation, au 1er janvier 2017 afin de pouvoir mener les travaux de rehaussement et de confortement de digue prévus sur les Moutiers. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, elle mène depuis de nombreux travaux et études sur le territoire : restauration de cours d'eau, restauration de champs d'expansion de crue, pose de clapets anti-retours, réfection d'épis et de perrés, etc. En parallèle, l'État a prescrit l'élaboration de PPRL[3] sur toute la tranche côtière. Leurs objectifs : règlementer l'urbanisme (maisons existantes ou demandes de permis de construire) en zone inondable pour limiter, autant que possible, de nouveaux dégâts d'ampleur

IL EN PARLE !

Pourquoi élaborer un Plan de Prévention des Risques Littoraux ?

« Un plan de prévention des risques littoraux a pour objectif d'identifier les zones exposées à un risque de submersion marine ou d'érosion littorale, puis d'intégrer ces risques dans les documents d'aménagement du territoire (plans de zonage, réglementation adaptée, contraintes d'urbanisation...), notamment dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). »

Florian ENSELME,
Responsable prévention des inondations, Pornic agglo Pays de Retz

Plus d'infos sur : pornicagglo.fr/service/gemapi

[1] Programme d'actions de prévention des inondations (détails des travaux entrepris sur la page suivante)
[2] Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Digues et berges repenser l'aménagement pour mieux protéger

ZONES HUMIDES
Région où l'eau (douce, salée ou saumâtre) est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale.

TRAIT DE CÔTE
Symboliquement : la limite entre la terre et la mer. **Concrètement :** la limite la plus extrême que puissent atteindre les plus hautes eaux par temps calme.

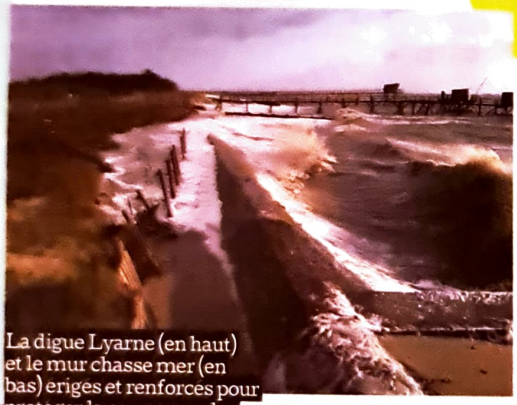

La digue Lyarne (en haut) et le mur chasse mer (en bas) eriges et renforces pour proteger la commune des Moutiers-en-Retz.

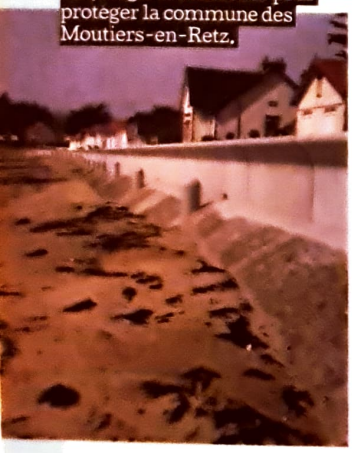

2714 592
EUROS TTC

C'est le montant des travaux de confortement et de rehausse des digues des Moutiers et du Port du Collet, achevés au printemps 2018.

LE MOT
BATARDEAUX

Il s'agit des planches métalliques glissées les unes par-dessus les autres pour venir fermer les ouvertures, laissées sur les murs arrière des digues, en cas d'alerte tempêtes.

Confortement et rehausse des digues des Moutiers

Suite aux dégâts causés par la tempête Xynthia (février 2010), la commune des Moutiers, puis l'Agglo ont mené des études et mis en œuvre des travaux au niveau des digues des Moutiers/Port du Collet. **Leur rôle : protéger les habitations des assauts des vagues lors des fortes tempêtes.**

CONCRÈTEMENT, QUELS TRAVAUX ?

Bourg des Moutiers :
- Rehausse du mur Boulevard de l'Océan
- Édification de murs de protection arrière à batardeaux
- Remplacement des palplanches des perrés
- Construction d'un nouvel ouvrage de sécurisation vanné côté terre
- Surélévation du chemin d'accès au Lancastria

Port du Collet :
- Confortement du perré par des palplanches métalliques
- Rehausse du niveau de protection sur le pourtour du port : surélévation de la route, réalisation de merlons et de murets

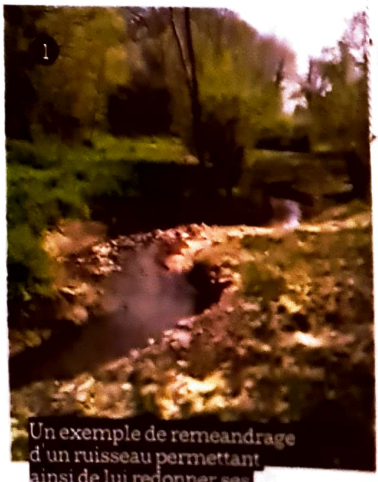

Un exemple de remeandrage d'un ruisseau permettant ainsi de lui redonner ses fonctionnalités naturelles et limiter les inondations.

Dotée de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Pornic agglo Pays de Retz s'est fixée les objectifs de restaurer le bon état des cours d'eau, de préserver les populations des risques d'inondation et d'anticiper l'évolution du littoral. Découverte des grands travaux en cours et des projets à venir sur le territoire.

5 209 454

EUROS TTC

C'est le budget total du service pour l'année 2021. 2 973 484 € TTC sont consacrés aux investissements.

58 KM

Fin 2020, l'Agglo a missionné un prestataire pour réaliser un diagnostic des 58 km de côte de Saint-Michel-Chef-Chef à Villeneuve-en-Retz (inspection des falaises, dunes et ouvrages) et définir un programme d'actions et de gestion.

LES MOTS

PPRL OU PAPI

Le PPRL (plan de prévention des risques littoraux) définit les règles de construction dans les secteurs susceptibles d'être inondés. Le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) prévoit les travaux permettant de réduire les effets des crues et des submersions.

COURS D'EAUX
Écoulement terrestre d'eau courante dans un lit naturel à l'origine, entre une source et une embouchure.

BERGES
Bord d'un cours d'eau (ruisseau, rivière, fleuve, canal) ou d'un lac en pente douce ou plus abrupte. C'est la zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

Inondations du village de la Frogerie à Port Saint-Père le 21/01/2021

25 750

EUROS HT

C'est le coût consacré à l'étude hydraulique en cours à Port-Saint-Père.

410 000

EUROS HT

d'investissement sur le canal et 205 000 € HT sur les cours d'eau. Pour les opérations de restauration des milieux sur le bassin versant de Haute Perche en 2021.

Restauration des capacités d'écoulement

Grâce aux travaux de restauration, la rivière retrouve ses fonctionnalités naturelles. **Les bénéfices : limitation des crues, autoépuration, maintien de la biodiversité, embellissement du paysage…**

CONCRÈTEMENT, QUELS TRAVAUX ?

- Réalisations en cours : reméandrage des ruisseaux ❶, remise en fond de vallée, diversification des écoulements sur le bassin versant du Canal de Haute Perche : ruisseaux de la Meule et du Port (Chaumes-en-Retz), de la Haute Chanterie (Chauvé), du Gué et de la Boutière (Pornic).
- Réalisation d'une étude de modélisation hydraulique en vue de futurs aménagements pour protéger le secteur de la Frogerie à Port-Saint-Père ❷, régulièrement inondé lors des crues du ruisseau du Bois de Beaulieu et de son affluent. Un programme d'actions sera défini d'ici la fin de l'année, avec un début des travaux en 2022.

Pour découvrir tous les travaux et études en cours : www.pornicagglo.fr/service/gemapi/

QUESTIONS/RÉPONSES

Comment savoir si je suis concerné par un risque d'inondation/submersion ?

Pour savoir si votre commune ou votre zone d'habitation est concernée, vous pouvez consulter les atlas de zones inondables (AZI) en mairie ou les Plans de prévention des risques littoraux en Loire-Atlantique, en mairie également ou directement sur Internet : www.loire-atlantique.gouv.fr [recherche : Plans de prévention des risques littoraux en Loire-Atlantique].

À terme, quels sont les changements attendus en matière d'urbanisme ?

Dans un contexte de changement climatique, les aléas subis sont de plus en plus forts et fréquents. Globalement, les plans de prévention et les programmes d'actions visent donc à réduire la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation (avec notamment des refus de permis de construire en zone à risque ou l'adaptation des habitations).

Comment agir en tant qu'habitant ?

Si vous habitez en zone inondable, il est possible d'agir directement sur votre bâti pour réduire sa vulnérabilité et ainsi limiter les dégâts financiers dans le cas d'une inondation. Vous pouvez d'abord faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité, puis selon ses conclusions : installer des batardeaux anti-inondations, des clapets antiretours, rehausser le système électrique ou la chaudière.